

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

USAGE DE L'EAU

Cahors, le 19 août 2021

Limitations aux usages de l'eau dans le département du Lot

Depuis une dizaine de jours, les apports de pluie sont limités. Hormis les pics de chaleur du 12 et 14 août, les températures de ce début août sont voisines des valeurs de saison.

À partir de cette fin de semaine, Météo-France prévoit un temps sec et chaud, avec des températures approchant 30°C et quelques pluies anecdotiques. L'évapotranspiration restera modérée de 5 à 6 mm par jour.

Ce temps estival, sec et chaud, induit une baisse générale des débits des cours d'eau du département.

La dégradation se poursuit sur l'ensemble des cours d'eau du Quercy Blanc.

Sur le Bassin du Lot, la baisse entamée conduit à une situation dégradée des affluents du Célé ; la Thèze et les petits affluents du Lot sont en vigilance.

Sur le Bassin de la Dordogne, les bassins du Céou et du Tournefeuille présentent une situation dégradée depuis quelques jours ; la Marcillande, la Germaine, la Melve, la Relinquièrre, le Lizabel, le ruisseau de Laumel, l'Alzou, l'Ouyse, le ruisseau d'Aynac, le Mamoul, la Sourdoire et le Maumont sont placés en vigilance.

L'indice de sécheresse des sols superficiels s'inscrit en très nette baisse.

L'étiage s'installe, en particulier sur les ressources les plus sensibles.

Suite à la consultation du comité de suivi opérationnel de la ressource en eau, et en tenant compte des prévisions de Météo France, Michel Prosic, préfet du Lot, a décidé de prendre les mesures de limitation des usages de l'eau dans le département présentées dans le tableau ci-joint.

Ces mesures seront applicables à partir du samedi 21 août 2021 à 8 heures.

Pour rappel :

Certains cours d'eau sont placés en « vigilance ». Cela signifie que leur évolution fait l'objet d'une attention renforcée. Ce seuil de vigilance permet d'informer et d'inciter les particuliers, les collectivités et les professionnels à réaliser des économies d'eau, mais il n'emporte pas de restriction de prélèvement.

Certains cours d'eau sont placés en alerte, alerte renforcée ou crise. Des mesures de limitations des usages de l'eau dans le département du Lot sont alors prises.

**Pôle de la communication
interministérielle de l'État**

Elles concernent les manœuvres de vanne, ainsi que les prélèvements réalisés dans les cours d'eau et leurs nappes d'accompagnement pour :

- les usages des particuliers, des entreprises et des collectivités : arrosage de jardins et espaces verts, remplissage de piscines et plans d'eau, lavages de véhicules, etc. ;
- les usages agricoles : irrigation et remplissage de plan d'eau.

Selon le niveau de gravité de l'étiage, les mesures de restriction suivantes peuvent être synthétisées ainsi :

- **alerte** : manœuvre de vannes interdites, remplissage de plans d'eau interdits, prélèvements en cours d'eau ou nappes d'accompagnement interdits de 13h à 20h (ou, pour certains prélèvements agricoles, tour d'eau de niveau 1) ;
- **alerte renforcée** : manœuvre de vannes interdites, remplissage de plans d'eau interdits, prélèvements en cours d'eau ou nappes d'accompagnement interdits de 8h à 20h (ou, pour certains prélèvements agricoles, tour d'eau de niveau 2) ;
- **crise** : manœuvre de vannes interdites, remplissage de plans d'eau interdits, prélèvements en cours d'eau ou nappes d'accompagnement interdits (sauf cultures dérogeatoires).

Le détail de ces mesures figure dans les arrêtés préfectoraux instaurant des mesures applicables aux prélèvements dans les cours d'eau et leurs nappes d'accompagnement, consultables dans les mairies des communes concernées et à l'adresse suivante : <http://www.lot.gouv.fr/arretes-prefectoraux-portant-limitation-de-r4172.html>

Les mesures de restrictions peuvent être consultées sur le site Internet PROPLUVIA à l'adresse suivante : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>.

Bassins versants / Cours d'eau (y compris affluents et nappes d'accompagnement)	Niveau de gravité de l'étiage retenu à compter du samedi 21 août 2021 à 8 heures.
La Séoune	Crise
La Petite Barguelonne	Vigilance
Lendou	Vigilance
La Grande Barguelonne	Alerte
La Lupte	Alerte
Le Lemboulas	Alerte
La Thèze	Vigilance
Tous les affluents du Lot (sauf Thèze, Vert, Vers et Célé)	Vigilance
Le Bervezou, le Drauzou, l'Enguirande, le St-Perdoux, le Veyre	Alerte
Le Céou, le Bléou et l'Ourajoux	Alerte (tours d'eau de niveau 1)
La Marcillande, la Germaine, la Melve, la Relinquière, le Lizabel, le ruisseau de Laumel	Vigilance
Le Tournefeuille	Alerte
L'Alzou, l'Ouysse, le ruisseau d'Aynac	Vigilance
Le Mamoul	Vigilance
La Sourdoire, le Maumont	Vigilance

**Pôle de la communication
interministérielle de l'État**